

REGLEMENT DU 28^e TROPHÉE NATIONAL DE CYCLISME SAINT MOMELIN (59)

Article 1

L'ATSCAF Côte d'Opale organise le «28^{ème} Trophée National de Cyclisme 2015» du jeudi 12 au dimanche 25 septembre 2016, ouvert à tous les adhérents ATSCAF à jour de leur cotisation.

Article 2 – Comité d'organisation

a – Composition

- François CLINET, Président de l'ATSCAF Fédérale ou son représentant,
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur Sports de l'ATSCAF Fédérale,
- Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, Administratrice générale des Finances Publiques,
- Arsène DEMIRDJAN, Président de l'ATSCAF Côte d'Opale
- Georges STAESSEN, Trésorier de l'OLYMPIQUE GRANDE SYNTHE CYCLISME
- Alain CHRISTY, Comité Atscaf Côte d'Opale
- Isabelle LAURENT, secrétaire permanente de l'Atscaf Côte d'Opale
- Les commissaires de course.

b – Compétences

- Elaboration du règlement
- Organisation des compétitions en accord avec les règlements de la FFC
- Examen des réclamations éventuelles
- Publication des résultats
- Remise des récompenses

Article 3 – Disciplines retenues

- Epreuve en ligne (vendredi après-midi)
- Epreuve en «contre la montre» individuel (samedi matin)

Article 4 – Règlement des épreuves

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Cyclisme.

En particulier, les guidons dits «cornes de vache», les roues à bâtons ou lenticulaires sont interdits dans la course en ligne et le port du casque rigide est OBLIGATOIRE pour les deux épreuves.

Article 5 – Conditions de participation

Etre Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF de l'année en cours de l'association choisie pour concourir.

Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.

Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.

Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers

Article 6 – Désistement

En cas de désistement, il conviendra de prévenir l'organisateur par tous moyens avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au bureau des sports au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

Article 7 – Organisation des épreuves

Elles auront lieu sur la commune de SAINT MOMELIN et alentours pour la course en ligne et le contre la montre.

A – Engagement

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions compétitrices et compétiteurs confondus. Les inscriptions seront enregistrées et validées jusqu'à la date limite du 31 mai 2016.

Passé cette date, les inscriptions ne seront acceptées qu'après accord de l'ATSCAF Côte d'Opale en collaboration avec l'ATSCAF Fédérale.

B – Comité de course

Le comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition. Il sera compétent pour vérifier les points suivants :

- Présentation de la carte ATSCAF de l'année en cours accompagnée d'une pièce d'identité avec photo.
- Présentation d'une licence de cyclisme en cours de validité dans l'une des fédérations suivantes : FFC, UFOLEP, FSGT.
- A défaut de licence cycliste d'une de ces fédérations, un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition cycliste** daté de moins de trois mois devra IMPERATIVEMENT être présenté.

C – Epreuves

- Elles consisteront en :
 - Une épreuve en ligne de 3 tours de circuit pour les femmes soit environ 42 kilomètres et de 5 tours pour les hommes soit environ 70 kilomètres.

- Une épreuve «contre la montre individuel» de 12 kms.
- Tous les participants à la course en ligne pourront prendre le départ du «Contre la montre individuel» y compris ceux qui n'auront pas fait la distance pour cause de problèmes techniques ou autres.

D – Classements

- Seul le comité de course est compétent en matière de classement.
- Le classement final sera effectué par addition des temps des deux épreuves (Course en Ligne + CLM).
- Les participants seront répartis en 8 catégories* :
- Senior Homme (moins de 40 ans)
 - Vétéran 1 (de 40 à 49 ans inclus)
 - Vétéran 2 (de 50 à 59 ans)
 - Vétéran 3 (60ans à 69 ans)
 - Vétéran 4 (70 ans et plus)
 - Féminine 1 (moins de 40 ans)
 - Féminine 2 (40 à 49 ans)
 - Féminine 3 (50 ans et plus)

* Les âges sont calculés au 31/12/2016
--

A partir du classement général final, il sera établi 2 classements par équipe :

- **Par équipe masculine** : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers masculins inscrits sous le même code association ATSCAF.
- **Par équipe mixte** : par addition des trois meilleurs temps de concurrents financiers (dont au moins une féminine) inscrits sous le même code association ATSCAF.

E – Résultats

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

F – Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée, une coupe ou une médaille.

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer des récompenses supplémentaires selon d'autres critères.

Article 8 – Réclamations

Les éventuelles réclamations devront être présentées auprès du comité de course dans un délai d'une heure suivant la publication des résultats de chacune des épreuves.

Article 9 – Engagement

Chaque concurrent s'engage à se soumettre et à respecter le présent règlement.